

## Séance du conseil municipal du 12 Janvier 2026

Nombre de conseillers :

En exercice 15

Présents 15

Pouvoirs 0

Votants 15

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de janvier à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 05 janvier 2026

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Lydia LEAO Justine JAMBON Amélie RAPHANEL Rémi BOZONNET Séverine RODET Ludivine GONNET

Pouvoirs : néant

Absents et excusés : néant

Secrétaire de séance : Guy TAVERNIER

Monsieur Michel CHANEL déclare la séance ouverte et conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procède à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur Guy TAVERNIER est désigné pour remplir cette fonction. Monsieur Michel CHANEL fait constater que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire certifie que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi, ce qui lui est donné acte.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

.....

### **OBJET : Fongibilité des crédits 2026**

Vu d'une part la présentation du budget effectuée par Mme AZNAR, adjointe aux finances, et d'autre part les documents budgétaires communiqués à l'ensemble des membres du conseil municipal conformément à l'article L.5217-10-4 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'autoriser monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).**

### **OBJET : Vote des budgets primitifs 2026**

VU les articles L.2312-2 et L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération D20220725001 relative au passage à la M57,

Madame Nathalie AZNAR présente le budget primitif 2026 proposé par la commission finances à l'assemblée.

Budget principal :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 426 600, 00

Recettes : 426 600, 00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 222 600, 00

Recettes : 1 222 600, 00

Reste à réaliser 2025 : néant

**Budget locaux commerciaux**

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 14 300, 00

Recettes : 14 300, 00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 30 000, 00

Recettes : 30 000, 00

Reste à réaliser 2025 : néant

**Budget transition énergétique**

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 182 300, 00

Recettes : 182 300, 00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 184 800, 00

Recettes : 184 800, 00

Reste à réaliser 2025 : néant

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions présentées pour les budgets primitifs de l'ensemble des budgets 2026.**

**QUESTIONS DIVERSES :**

Néant

*L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h10.*